



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022**

**N° 2022/12-27**

**CONVENTION RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LANGUEDOC**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY  
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP  
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE  
François BROTHIER représenté par Julien MIRO  
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD  
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND  
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER  
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022**

**N° 2022/12-27**

**CONVENTION RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LANGUEDOC**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE Maire, expose :

La ville est engagée dans un travail d'accompagnement de l'école de musique de la MJC inscrite dans le réseau des écoles de musiques de la Métropole animée par la cité des arts (Conservatoire à rayonnement régional).

Dans ce cadre et suite à un audit sur les écoles de musiques du réseau un projet de parrainage des jeunes par des musiciens confirmés leur permettant de pouvoir se produire en public en dehors des cours a été émis.

Afin de pouvoir réaliser ce projet une convention de résidence/ tutorat est proposée par le Pôle Culture, Evènementiel et Vie associative et L'Orchestre de Chambre du Languedoc se concerteront pour élaborer, dans le cadre du présent partenariat, des temps de médiation, et accompagneront les prestations des membres de l'orchestre, des temps de résidence, des rencontres et accompagnement pédagogique sous forme de tutorat des élèves de l'école de musique de la ville de Castelnaud-le-Lez en partenariat avec leurs enseignants et équipe pédagogique de l'école.

Les musiciens en partenariat avec les enseignants de l'école de musique proposent un travail autour d'un programme musical permettant aux jeunes de participer à la représentation de l'orchestre.

Cette convention pour une saison culturelle (2023/24) sera renouvelable deux saisons maximums

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 35**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022**

**LE MAIRE**



**Frédéric LAFFORGUE**